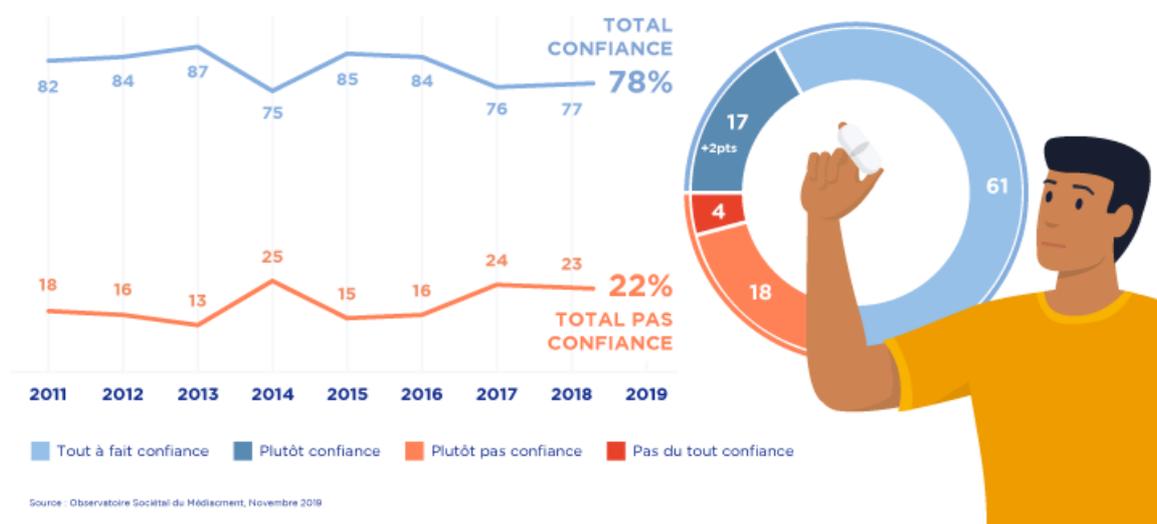


Les Français ont-ils confiance dans leurs médicaments ?

La confiance des Français dans leurs médicaments demeure à un niveau élevé. Cependant, ils sont rassurés lorsque ces traitements leur sont prescrits par un médecin, que ce soit un médicament princeps ou un générique.

LA CONFIANCE DU GRAND PUBLIC DANS LES MÉDICAMENTS RESTE TRÈS ÉLEVÉE



Chiffres

8/10

C'est la part des Français ayant confiance dans les médicaments.

Contexte

- Quatre millions de personnes franchissent le seuil d'une pharmacie chaque jour. Le médicament fait donc partie du quotidien des Français, et la confiance qui lui est accordée est un prérequis indispensable à la bonne observance du traitement.
- La réglementation interdit aux laboratoires de communiquer directement vers les patients. Le seul lien entre eux est la notice qui figure dans les boîtes et qui recense les effets secondaires connus des médicaments. Mais ces notices répondent davantage à des obligations juridiques qu'à un souci d'éclairer le malade. L'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) n'a pas le droit non plus de communiquer directement avec le patient en raison du secret médical. La seule courroie de transmission reste donc le professionnel de santé.
- La défiance demeure un marqueur fort de la société française comme le démontre l'édition 2019 de l'étude

Ipsos-Sopra Steria intitulée « Fractures françaises ».

Seuls 21 % des sondés estiment que « l'on peut faire confiance à la plupart des gens ».

● Toujours selon ce même sondage, la confiance envers les acteurs économiques tend à s'éroder : si 81 % d'entre eux déclarent avoir confiance dans les PME, ils ne sont que 34 % à partager cette opinion à propos des grandes entreprises (- 10 points en deux ans).

I Enjeux

● Des leviers existent sur lesquels appuyer pour améliorer la confiance dans le médicament, et notamment dans les vaccins, et rétablir l'image des entreprises produisant ces médicaments, notamment :

- o la qualité des médicaments, l'efficacité et la sécurité des process, les services aux professionnels de santé et/ou aux patients ;
- o la contribution aux progrès de la médecine, à l'amélioration de l'espérance de vie, aux innovations ;
- o l'impact économique, en particulier au niveau local.

● La communication des entreprises, notamment en cas de crise, est perçue très négativement par tous ⁽¹⁾ et entache profondément l'image du secteur et la confiance dans le médicament (1).

● En termes de communication globale, si celle envers les professionnels de santé est très bien évaluée, il en va tout autrement pour celle auprès des patients et en cas de crise.

Les spécialistes sont 84 % à penser que les entreprises du médicament communiquent bien avec les professionnels de santé, les jeunes hospitaliers (78 %), les infirmiers (75 %) et les pharmaciens et généralistes (70 %).

Tous s'accordent pour critiquer le manque de communication et de transparence du secteur.

Une opinion partagée très largement par le grand public : améliorer ces deux points répondraient donc à des attentes convergentes pour toutes les cibles.

I Nos Actions

● Les industriels du secteur s'investissent davantage dans l'accompagnement du médicament pour favoriser l'observance et une meilleure gestion des maladies chroniques comme le diabète.

● Ils affichent clairement leur priorité : mettre à la disposition des patients leurs traitements dans les meilleurs délais, en respectant des normes de qualité et de sécurité particulièrement élevées.

● Ils ont pris, depuis longtemps, des mesures de suivi et de gestion des ruptures de stock :

- o mise en place d'un centre d'appels d'urgence pour permettre aux professionnels de santé, comme aux patients, de les joindre à tout moment en cas de besoin ;
- o suivi quotidien de l'état de leurs stocks de médicaments, afin de réagir au plus vite en cas de risque de rupture, sans attendre la « vraie » rupture ;
- o identification le plus précocement possible des situations de rupture de stock inévitables, et mise en place d'un contingentement des stocks encore disponibles lorsque la rupture est identifiée ;
- o gestion du remplacement du médicament qui fait défaut, en lien avec l'ANSM, par une autre forme ou un autre dosage du même médicament, par un conditionnement initialement destiné à un autre marché ou par un médicament identique (souvent générique) appartenant à un autre laboratoire.

(1). <https://www.leem.org/sites/default/files/2020-03/lpsos%20pour%20LEEM-Smartbus%20Confiance%20secteur%20et%20m%C3%A9dicament-nov%202019.pdf>